



## Droit de bail en cas de divorce

Par **Jeni**, le **05/05/2015** à **16:10**

Bonjour, c'est un cris de désespoir que je fais pour une amie. Cette dernière était en location dans une maison, elle a rencontré son mari qui s'est installé dans son logement à elle. Le bail est toujours à son nom de jeune fille, mais son mari refuse de quitter le domicile tant que le divorce n'est pas prononcé, il lui fait vivre un enfer, elle n'ose pas partir car ils ont une petite fille ensemble et elle a peur que le fait de quitter son domicile pourrait lui porter préjudice pour la garde de son enfant. J'espère que quelqu'un pourra m'aider

Par **cocotte1003**, le **05/05/2015** à **17:54**

Bonjour, la maison de votre amie étant le domicile conjugal, son mari est en droit s'y habiter jusqu'à la première audience du divorce ou le juge prendra une décision quant à l'attribution du domicile, cordialement

Par **Jeni**, le **05/05/2015** à **18:15**

Merci pour votre réponse rapide